

Décision n°1478 du 15 novembre 2021 portant nomination des membres de la commission consultative paritaire centrale « E » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service

**LE DIRECTEUR DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER,**

Vu le code de l'éducation, notamment son article D.452-10 ;

Vu le décret du 25 février 2019 portant nomination du directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger - M. BROCHET (Olivier) ;

Vu l'arrêté du 27 février 2007 modifié relatif aux commissions consultatives paritaires centrales et locales à l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et notamment ses articles 2 et 5 ;

Vu le procès-verbal du 7 décembre 2018 de proclamation des résultats de la consultation des personnels du 6 décembre 2018 en vue de déterminer les organisations syndicales appelées à être représentées à la commission consultative paritaire centrale « E » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Sur proposition du secrétaire général ;

Décide :

Article 1

La commission consultative paritaire centrale « E » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service, est composée ainsi qu'il suit :

Cinq représentants de l'administration :

Trois représentants de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger :

Titulaires : M. Olivier BROCHET, directeur de l'AEFE, président
M. Bernard PUJOL, directeur des ressources humaines
M. David BERAHA, secrétaire général

Suppléants : Mme Clotilde FAYET, secrétaire générale adjointe
Mme Virginie CHUPIN, directrice des ressources humaines adjointe
M. Régis RAUFAST, chef du secteur Amériques



Deux représentants du Ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse :

NEANT

Cinq représentants du personnel :

Pour A&I UNSA :

Titulaires : M. Boris FAURE
M. Dominique CHASSAGNE
Mme Florence PASQUIERS

Suppléants : Mme Latifa NOUMANE
M. Abdelhak FEKIH
M. Thierry DAUM

Pour SNASUB - FSU et SUPMAE - FSU :

Titulaire : M. Patrick SOLDAT
Suppléante : Mme Annie DELPORTE

Pour le Sgen - CFDT :

Titulaire : M. Xavier AUGER
Suppléante : Mme Marie-Pierre LEPAON.

Article 2

La présente décision abroge la décision n°1171 du 23 septembre 2020 portant nomination des membres de la commission consultative paritaire centrale « E » de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, compétente à l'égard des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux, de santé et de service.

Article 3

Le secrétaire général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site de l'Agence et affichée dans ses locaux.

Fait à Paris, le 15 novembre 2021

Le Directeur,

Olivier BROCHET